

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

15

Votants :

15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno ONGARO, doyen de l'Assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

PRÉSENTS : M. Bruno ONGARO, Président de séance

Mmes et MM. Nicolas EVRARD, Isabelle MOREAU-PETITJEAN, Pascal CROZ, Nathalie HAGENMULLER, Jean-Marc BONINO, Anne-Sophie OBER, Marc BERTHOLMÉ, Pauline CLÉO, Matthieu COMPOIS, Danièle DAVAL, Tiffany TROLLET, Bradley CARLSON, Laurence BIASINI, Patrick BOUCHARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BONINO

SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

30 MARS 2026

COURRIER ARRIVÉ

21/2026

Objet : Installation du nouveau Conseil Municipal

Monsieur Bruno ONGARO, Président de séance, donne lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2026 :

Nombre d'électeurs		Nombre d'abstentions	Nombre de bulletins		Nombre de suffrages exprimés
inscrits	votants		blancs	nuls	
849	603	246	12	249	342

Listes	Nombre de voix
Liste « Servoz demain » conduite par Henri-François MORAND	0 voix
Liste « Servoz 2026 vivre ensemble » conduite par Nicolas EVRARD	342 voix

La liste conduite par Monsieur Nicolas EVRARD – tête de liste « Servoz 2026 vivre ensemble » - a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- Nicolas EVRARD
- Isabelle MOREAU-PETITJEAN
- Pascal CROZ
- Nathalie HAGENMULLER
- Jean-Marc BONINO
- Anne-Sophie OBER

- Marc BARTHOLME
- Pauline CLEO
- Matthieu COMPOIS
- Danièle DAVAL
- Bruno ONGARO
- Tiffany TROLLET
- Bradley CARLSON
- Laurence BIASINI
- Patrick BOUCHARD

La liste conduite par Henri François MORAND – tête de liste « Servoz demain » n'a pas recueilli de sièges.

Le Président de séance déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 23/03/2026 et de sa publication le 23/03/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc BONINO.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.